

# LETTRE D'INFORMATION

Tarifs des Services du Centre Communal d'Action Sociale  
Vie Sociale et Autonomie

**2019**



**CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE**

Madame, Monsieur,

L'évolution des indicateurs économiques sur les douze derniers mois conduit le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Périgueux à vous informer de la révision annuelle de ses tarifs.

En ce sens, voici les nouveaux tarifs applicables à compter du 1er janvier 2019.

## Service des repas

	Tarifs 2019
Repas servis dans les restaurants clubs	<b>7.41€</b>
Repas servis à domicile	<b>9.45€</b>

Le C.C.A.S. peut prendre en charge une partie du coût de ces repas, dans la mesure où vous ne bénéficiez pas déjà d'une aide par un autre organisme.

Cette aide est calculée en fonction du reste à vivre, soit la différence entre les revenus et les charges :

<b><u>Repas servis dans les restaurants clubs</u></b> <b><u>Plein tarif 2019 : 7.41€</u></b>	Taux de prise en charge	Montant de l'aide 2019	<b>Participation du bénéficiaire 2019</b>
Reste à vivre inférieur à 250€	50 %	3.70€	<b>3.71€</b>
Reste à vivre compris entre 251 et 300€	30 %	2.22€	<b>5.19€</b>
Reste à vivre compris entre 301 et 400€	20 %	1.48€	<b>5.93€</b>
Revenus inférieurs à 1226€	10 %	0.74€	<b>6.67€</b>

<b><u>Repas servis à domicile</u></b> <b><u>Plein tarif 2019 : 9.45€</u></b>	Taux de prise en charge	Montant de l'aide 2019	<b>Participation du bénéficiaire 2019</b>
Reste à vivre inférieur à 250€	50 %	4.72€	<b>4.73€</b>
Reste à vivre compris entre 251 et 300€	30 %	2.83€	<b>6.62€</b>
Reste à vivre compris entre 301 et 400€	20 %	1.89€	<b>7.56€</b>
Revenus inférieurs à 1226€	10 %	0.94€	<b>8.51€</b>

Afin de pouvoir calculer le montant de cette prise en charge, nous vous demandons de bien vouloir prendre rendez-vous au Centre Communal d'Action Sociale munis de vos justificatifs de charges mensuelles ainsi de vos revenus.

**Renseignements complémentaires et précisions au 05 53 53 11 54**